

BÉNIN

Le Dr Raphaël Yao Tchidimè engage le combat pour sauver le sodabi authentique d'Adja Tado

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PALABRE AU QUOTIDIEN SUR PLAYSTORE POUR VOUS INFORMER

1500 f cfa



APRÈS LES RÉSULTATS DÉFINITIFS DES LÉGISLATIVES ET COMMUNALES 2026

P 4-5

La FCBE dénonce une opposition marginalisée et une démocratie en panne



Après plusieurs semaines de silence observé à dessein, la Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) est enfin sortie de sa réserve. Dans une déclaration de presse rendue publique le 28 janvier 2026 à Abomey-Calavi, le Bureau politique du parti a livré sa lecture des élections législatives et communales du 11 janvier 2026, tout en s'adressant directement à ses militants, sympathisants et à l'ensemble du peuple béninois.

VICTOIRE ÉCRASANTE DE L'UP LE RENOUVEAU AUX LÉGISLATIVES ET COMMUNALES 2026 À GODOMEY/6^e CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Pari gagné pour Obed Couton à Togoudo

(Le conseiller municipal a parcouru monts et vallées pour la victoire du « géant Baobab »)



BÉNIN

Les grandes décisions du conseil des ministres d'hier

Lisez tous nos articles sur le site internet : www.palabreauquotidien.bj Ou écrivez nous via l'adresse E-mail : courriel@palabreauquotidien.bj

ELECTRO & INFO

Maintenance et réseau informatique

- Maintenance, réparation et installation de vos ordinateurs portatifs et bureautiques
- Nous assurons la mise en réseau de votre pack informatique
- Installation de toutes sortes de sécurités électroniques et manuelles
- Caméras vidéo-surveillance (maison, boutique et autres biens)
- Gâche électrique (control d'accès de toutes portes ou portails)
- Lecteur biométrie plus option (control automatique de l'arrivée et sortie de vos employés)

- Alarme maison plus options
- Alarme véhicule
- File de fer barbelé plus options

Électronique général

Réparation de toutes sortes de cartes mères :

- Ordinateur, Poste téléviseur, Serveur, onduleur, Imprimante, Copieur et autres...
- Une parfaite maîtrise des cartes mères des pompes des stations pétrolières
- Une réparation parfaite et avec une garantie de vos vidéos projecteurs

Mécanographie

Nous assurons la maintenance et la réparation

de vos imprimantes et copieurs

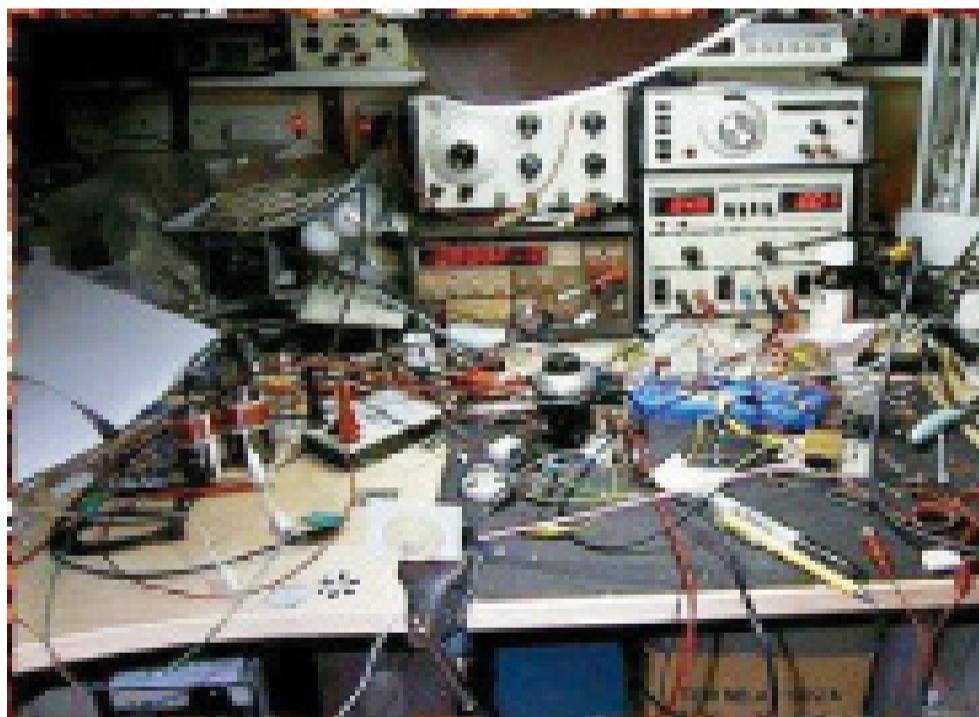
Audio visuel

- Nous vous assurons la couverture médiatique de vos activités et la publication dans les journaux de référence et passage sur tv
- Nous sommes disponibles pour vous conseiller dans le choix de vos équipements médiatiques.

Contact

+229 96170438

Email ; electroinfo377@gmail.com



Palabre

au quotidien

Journal béninois d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé N° 389-19 /HAAC/PT/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS du 17 juin
2019 . N°ISSN : 1840-8427 dépôt légal N°9593 du 04/09/2017,
Bibliothèque nationale du Bénin, 3ème trimestre
Édité par Palabre Communication et Marketing
Email : cadjikpa@gmail.com, **Contact : 97 04 09 85**

DIRECTEUR GÉNÉRALE ET DE PUBLICATION

Claude Dieu-donné ADJIKPA

RÉDACTEUR EN CHÈFE

Jules Faustin DOBOGAN

RÉDACTION

Faustin DOBOGAN

Pierre HOUENOU

TIRAGE

1000 exemplaires

SIÈGE SOCIAL

Womey-centre, en face du bar restaurant Kéba Drink cityI

MPRIMERIE

Junior Sarl



BÉNIN

Le Dr Raphaël Yao Tchidimè engage le combat pour sauver le sodabi authentique d'Adja Tado

Dans le sud-ouest du Bénin, une bataille discrète mais décisive est en cours pour préserver l'un des symboles les plus puissants de l'identité Adja : le sodabi de Tado. Face à la prolifération alarmante de boissons frelatées qui envahissent les marchés et mettent en péril la santé des consommateurs, le Dr Raphaël Yao Tchidimè a choisi de passer à l'action.

Médecin et acteur engagé de la promotion de la santé publique, il dénonce depuis plusieurs années l'amalgame injuste qui associe les véritables producteurs Adja aux réseaux de contrefaçon. Une confusion qu'il juge destructrice, tant pour la réputation de sa communauté que pour la survie d'un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération.

Une unité moderne au cœur du Couffo

Pour renverser cette tendance, le Dr Tchidimè a fait un choix stratégique fort : implanter, au cœur du département du Couffo, chez le Roi Kpohizoun, une unité moderne de production du sodabi authentique d'Adja Tado. Ce site, conçu à la fois comme cabaret, centre de transformation et vitrine culturelle, se veut un modèle de fabrication respectant les méthodes traditionnelles, tout en intégrant des exigences strictes de qualité, d'hygiène et de traçabilité. L'ambition est claire :



remettre sur le marché béninois, puis à l'international, un sodabi certifié, contrôlé et conforme aux normes sanitaires. En proposant une alternative crédible aux alcools de contrebande, le projet vise à tarir progressivement la source des produits dangereux qui circulent aujourd'hui dans plusieurs localités du pays.

Structurer toute une filière

L'initiative dépasse largement le cadre d'une

activité commerciale. Elle s'accompagne d'un vaste programme de structuration de la filière Adja. Des sessions de formation sont prévues au profit des jeunes et des femmes, notamment dans la culture du palmier à huile, la protection des plantations contre les feux de brousse et les parasites, ainsi que dans les techniques modernes de transformation.

La production du vin de palme et sa distillation en sodabi authentique

seront désormais encadrées, afin de garantir une qualité constante, une traçabilité des lots et une exploitation durable des ressources.

« On ne combat le faux qu'en faisant exister le vrai »

Pour le Dr Raphaël Yao Tchidimè, la logique est simple : « On ne peut éradiquer le faux sans faire exister le vrai. » En donnant au sodabi d'Adja Tado une reconnaissance officielle et une visibilité nationale,

il espère également prévenir toute mesure d'interdiction généralisée qui frapperait indistinctement producteurs honnêtes et fraudeurs.

Au-delà de l'enjeu sanitaire, c'est tout un patrimoine culturel, économique et identitaire qui est défendu. Le combat engagé pourrait ainsi marquer un tournant dans la valorisation du sodabi d'Adja Tado, en lui rendant sa crédibilité, sa dignité et sa place légitime dans la société béninoise.

APRÈS LES RÉSULTATS DÉFINITIFS DES LÉGISLATIVES ET COMMUNALES 2026

La FCBE dénonce une opposition marginalisée et une démocratie en panne

Après plusieurs semaines de silence observé à dessein, la Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) est enfin sortie de sa réserve. Dans une déclaration de presse rendue publique le 28 janvier 2026 à Abomey-Calavi, le Bureau politique du parti a livré sa lecture des élections législatives et communales du 11 janvier 2026, tout en s'adressant directement à ses militants, sympathisants et à l'ensemble du peuple béninois.

Un silence assumé, un message attendu

Face à l'impatience de sa base militante, la FCBE explique avoir volontairement différé sa réaction, préférant attendre la proclamation complète et définitive des résultats, notamment ceux des communales publiés le 27 janvier 2026. Une posture que le parti justifie par son attachement aux principes de responsabilité politique et de respect des procédures institutionnelles.

Le Bureau politique a tenu, en premier lieu, à remercier les électeurs qui ont porté leur choix sur les candidats FCBE, saluant leur confiance et leur fidélité malgré un contexte électoral jugé défavorable. Toutefois, le parti reconnaît avec amertume des résultats qui l'écartent, une fois encore, des instances dirigeantes nationales et locales.

Une opposition marginalisée, une démocratie en panne

Au-delà de son propre sort, la FCBE élargit le diagnostic à l'ensemble de l'opposition politique, désormais totalement absente des centres de décision. Pour le parti, cette situation est révélatrice



d'un mal plus profond : désignation partisane des représentants électoraux, votes multiples, manipulations diverses et retards ciblés du scrutin dans certaines localités. Le Bureau politique pointe du doigt les réformes politiques et électorales engagées depuis 2016, qualifiées d'unilatérales et dépourvues de consensus national. Selon la FCBE, ces réformes n'auraient profité qu'au camp au pouvoir, au prix de la division, de l'exclusion et d'un déséquilibre institutionnel préoccupant.

Des accusations graves sur le processus électoral

Dans sa déclaration, la FCBE va plus loin en dénonçant une dégradation morale du processus électoral, évoquant de nombreuses irrégularités : achat de conscience, bourrage d'urnes, corruption d'agents électoraux,

la Rupture, à l'exception des législatives de 2019, dont elle avait été exclue par le mécanisme du certificat de conformité. Cette constance, malgré les attaques et les pressions, confère selon elle une légitimité particulière pour évaluer le système politique en vigueur, qu'elle juge aujourd'hui opaque, inéquitable et liberticide.

Hommage aux militants et appel à la responsabilité nationale

Le Bureau politique a également salué la résilience des militants FCBE, restés fidèles aux idéaux du parti malgré les tentatives de débauchage financier, les intimidations et les sanctions administratives. Conscient des interrogations qui traversent sa base — continuer ou s'arrêter — le parti tranche avec gravité : l'intérêt supérieur de la Nation

doit primer sur toute autre considération. Après de nombreux sacrifices, la FCBE estime qu'il n'est pas question de compromettre la paix sociale.

Un appel au sursaut patriotique

En conclusion, la FCBE invite ses militants et l'ensemble du peuple béninois au courage, à la sérénité et à un engagement renouvelé pour la sauvegarde de la démocratie béninoise. Pour le parti, l'heure est grave et appelle à un sursaut patriotique collectif, au-delà des clivages partisans. Une déclaration lourde de sens, qui place la FCBE dans une posture à la fois critique, responsable et résolument tournée vers la défense de la paix et des acquis démocratiques du Bénin.

VICTOIRE ÉCRASANTE DE L'UP LE RENOUVEAU AUX LÉGISLATIVES ET COMMUNALES 2026 À GODOMEY/6^e CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Pari gagné pour Obed Couton à Togoudo

(Le conseiller municipal a parcouru monts et vallées pour la victoire du « géant Baobab »)

Les résultats définitifs des élections législatives et communales de 2026 consacrent une large victoire de l'Union progressiste le Renouveau (UPR) dans la 6^e circonscription électorale. Le parti dirigé par Joseph Djogbénou s'est imposé avec force, réalisant un véritable raz-de-marée électoral et raflant le maximum de sièges dans cette zone stratégique du Grand Nokoué. À Godomey-Togoudo, cette performance porte incontestablement l'empreinte du conseiller municipal Obed Couton, dont l'engagement sur le terrain a été décisif. Bien qu'il ne figurât sur aucune liste électorale, l'élu local s'est imposé comme l'un des principaux artisans de la victoire de l'UPR dans

l'arrondissement de Godomey, précisément dans le quartier Togoudo. Tout au long de la campagne, Obed Couton a déployé une stratégie de proximité soutenue. Caravanes politiques, séances de sensibilisation, rencontres communautaires et opérations de porte-à-porte ont rythmé son action. Il a ainsi parcouru monts et vallées, sillonnant l'ensemble de Togoudo pour mobiliser les populations autour de la vision et du projet politique de l'UP le Renouveau.

Cette méthode, fondée sur l'écoute, la présence permanente et la mobilisation populaire, a porté ses fruits. Le score écrasant enregistré dans la localité témoigne de l'efficacité du travail de terrain mené par



le conseiller municipal, qui n'a ménagé aucun effort pour assurer le succès de sa formation politique. « Les fruits ont donné la promesse des fleurs », pourrait-on dire au regard des résultats obtenus. En

faisant feu de tout bois pour la victoire de l'UPR, Obed Couton confirme son statut d'acteur politique majeur à Godomey-Togoudo et s'impose comme un pilier local du parti. Avec cette victoire,

l'Union progressiste le Renouveau renforce sa position dominante dans la 6^e circonscription électorale et se projette vers les prochaines échéances politiques avec une confiance renouvelée.

PRÉSIDENTIELLE 2026

Le peuple peut encore changer le cours de l'histoire

(Paul Houkپ, l'heure du sursaut démocratique)

Contrairement à la propagande savamment orchestrée par les relais du pouvoir, la présidentielle de 2026 n'est ni jouée ni verrouillée. Le récit selon lequel le « candidat de la continuité » serait déjà élu avant même le scrutin relève d'une stratégie classique de manipulation des consciences : créer la résignation pour neutraliser la volonté populaire.

Mais le peuple béninois n'est pas un peuple soumis. Il a, à maintes reprises dans son histoire, démontré qu'il sait se lever lorsque sa démocratie est en danger. Quand la liberté recule, quand l'injustice progresse, quand l'avenir est confisqué, les Béninois savent dire non. Dix ans de pouvoir, mais quel bilan pour la nation ? Après une décennie de gouver-

nance, une question s'impose avec force : qu'a réellement gagné le peuple béninois ?

Quel bilan concret justifie la volonté de prolonger le système actuel ?

Où sont les résultats des milliards empruntés sur les marchés financiers, qui ont alourdi la dette du pays ?

Où sont les retombées du leasing et des montages financiers qui ont vidé les caisses publiques ?

Où sont les progrès tangibles dans l'éducation, la santé, l'agriculture, l'accès à l'eau, à l'électricité, au logement et à l'emploi ?

Le peuple ne se nourrit pas de slogans ni de chiffres maquillés. Il attend des réponses claires, des résultats visibles et une amélioration réelle de ses

conditions de vie. Ce qui lui est servi jusqu'ici, c'est une communication politique bien huilée, mais pauvre en preuves.

Une stratégie pour confisquer l'élection

Depuis les dernières législatives, où la mouvance présidentielle a subi un net recul dans plusieurs circonscriptions, une machine de conditionnement de l'opinion est en marche.

Son objectif est clair : faire croire que la victoire du « candidat du pouvoir » est inévitable, afin de décourager les électeurs et de banaliser à l'avance toute dérive électorale.

Cette stratégie repose sur trois piliers : l'occupation massive de l'espace médiatique, la peur du changement, et la démobilisation citoyenne. Mais ce calcul est risqué. Car le

peuple béninois n'est pas dupe. 2026 : le moment de sauver la démocratie

L'élection présidentielle d'avril 2026 n'est pas une simple compétition politique. Elle est un moment de vérité pour la démocratie béninoise.

C'est le choix entre : un système fermé, une gouvernance exclusive, et une dérive vers un pouvoir personnalisé, ou bien :

une République ouverte, une démocratie réelle, et un État respectueux de tous ses citoyens.

Voter en 2026, c'est refuser la confiscation du pouvoir, dire non aux lois électorales taillées pour exclure, et défendre le droit de chaque Béninois à choisir librement ses dirigeants.

Dans ce contexte, Paul Houkپ s'impose comme la figure centrale de l'alternative démocratique. Son parcours, sa constance et son engagement pour le pluralisme politique font de lui le candidat de la rupture responsable.

Paul Houkپ incarne : le refus de la monarchisation du pouvoir, la restauration de la démocratie, le retour à une gouvernance inclusive.

Il ne promet pas la continuité d'un système essoufflé, mais l'ouverture d'un nouveau chapitre pour le Bénin.

Le peuple béninois est prêt. Et en avril prochain, Paul Houkپ peut être l'homme du sursaut démocratique. Car le dernier mot appartiendra toujours aux urnes, et jamais aux communicants.

Paul Houkپ, l'alternative cré

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 02/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.**Création de l'Agence pour l'assistance au retour des Afro-descendants.**

Cet organisme est une réponse aux attentes des nombreux requérants qui se manifestent depuis l'adoption de la loi N° 2024-31 du 2 septembre 2024 relative à la reconnaissance de la nationalité aux afro-descendants.

Il s'agit d'un dispositif institutionnel pour orienter, accompagner et canaliser le processus conduisant à l'acquisition de la nationalité béninoise, dans un cadre organisé, sécurisé et lisible par les bénéficiaires. Il comporte l'avantage d'assurer sur la durée, la cohérence et la continuité de la mise en œuvre de cette politique nationale.

Ses principaux objectifs sont :

- améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes éligibles en mettant en place un guichet unique de formalités permettant une orientation fiable sans se substituer aux autorités décisionnelles ;
- préserver les prérogatives régaliennes de l'État notamment en matière de nationalité, en instaurant un suivi rigoureux, toute chose contribuant à éviter la confusion de rôles entre les structures dédiées.

En décider de la création de cette agence, le Conseil a également approuvé ses statuts.

II- Communications.**II-1. Règlement des droits et arriérés de salaires d'ex agents recrutés localement au niveau des musées publics.**

Dans le cadre du fonctionnement desdits musées, certains conservateurs et gestionnaires avaient engagé localement des agents avec une rémunération

aléatoire, conditionnée par les entrées de recettes issues de la vente des tickets aux visiteurs.

Mais, la gestion des fonds ainsi collectés manquait de transparence et il a été mis fin à cette pratique en décembre 2018.

Depuis lors, les recettes issues de la vente des tickets sont directement versées au Trésor public. De fait, ces établissements culturels n'ont plus les possibilités financières d'assurer la paye des agents concernés et ont été contraints de mettre fin à leurs relations de travail.

C'est pourquoi, pour des motifs d'ordre social, le Gouvernement a décidé de prendre en charge l'incidence financière résultant du règlement définitif des droits et arriérés de salaire desdits agents.

II-2. Réalisation des travaux de réhabilitation de la piste Gobé-Ayédjoko-station de pompage 1 et de ses bretelles (13,450 km) dans la commune de Savè.

La mise en service des stations de traitement de Gobé et de pompage à Ayédjoko, a permis de résoudre définitivement la question récurrente de l'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumé, Glazoué et environs. Il se trouve que pour favoriser l'approvisionnement en produits de traitement et en équipements indispensables au bon fonctionnement des installations, les voies d'accès sont très sollicitées et subissent des dégradations qu'il convient de corriger.

C'est dans ce cadre que les présents travaux sont autorisés, à charge pour les ministres concernés d'accomplir les diligences nécessaires à la contractualisation avec les entreprises retenues pour leur exécution.

II-3. Agrément au Code des Investissements.

Quatre sociétés intervenant dans divers secteurs d'activités économiques sont retenues pour le bénéfice des mesures incitatives du Code.

Il s'agit, pour le régime des investissements spécifiques, de la société TALENTS ET SPECTACLES BENIN SAS pour son projet d'installation de deux (2) salles de cinéma premium au SOFITEL DE COTONOU.

Au régime B, la société PREMIUM RICE MILL INDUSTRIES DANGBO SARL, pour le projet de reconstruction et d'exploitation d'une rizerie à Mitro-Yokon, arrondissement de Zounguè dans la commune de Dangbo.

Au régime A, sont concernées, les sociétés :

2

- BRIGHT CANDLE SARL, pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production de bougies dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ; et
- NICHAK EMBALLAGES SARL, en vue de l'installation d'une unité de fabrication d'emballages plastiques alimentaires à Sirarou, dans la commune de N'Dali.

La mise en œuvre de ces différents projets impactera positivement l'activité socio-économique dans les localités concernées.

II-4. Approbation des lignes directrices du Plan directeur de développement du sous-secteur de l'Électricité au Bénin à l'horizon 2045, du Plan national d'Electrification et du Plan d'Electrification hors réseau actualisés.

L'élaboration de ces documents de planification découle de la Stratégie nationale d'Electrification. L'objectif est de favoriser à terme, l'accès d'un plus grand nombre de ménages à une énergie électrique de qualité et à prix abordable. L'actualisation de ces supports permettra de redéfinir les conditions dans lesquelles l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité pourra être réalisé dans des conditions de sécurité et de fiabilité du fonctionnement des réseaux interconnectés.

Elle permet par ailleurs d'intégrer les travaux réalisés dans le secteur de l'électricité de 2016 à 2026 et qui n'étaient pas inscrits au plan initial ; pour disposer d'un état des lieux plus complet et cohérent en vue d'une optimisation des investissements à court, moyen et long termes.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, la participation du Bénin à la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants à Marrakech, au Maroc, du 11 au 13 février 2026.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2026,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

3



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



Cotonou, le 19 JAN 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Relatif au respect de la légalité des médias bénéficiaires de marchés de la publicité et de partenariat

N°002-26/HAAC/PT/SG/SGA/SCS.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) rappelle à l'ensemble des acteurs de la chaîne des dépenses au sein des institutions publiques, des établissements publics, ainsi que des entreprises à participation publique ou bénéficiant de fonds publics, que seuls les médias disposant d'une existence légale au Bénin peuvent régulièrement bénéficier des marchés de publicité, de communication institutionnelle et de partenariat.

À cet effet, l'existence légale d'un média s'apprécie notamment au regard :

- de son autorisation ou de sa déclaration régulièrement délivrée par la HAAC ;
- de son inscription effective sur la liste des médias légalement reconnus et en activité sur le territoire national.

Toute attribution de marchés ou de partenariats à des médias ne remplissant pas ces conditions est contraire aux lois et règlements en vigueur et est susceptible d'entraîner des conséquences juridiques, notamment en matière de gestion des fonds publics.

Au demeurant, la HAAC rappelle à l'ensemble des annonceurs, tant du secteur public que du secteur privé, leur devoir de ne pas encourager la violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur en République du Bénin.

En conséquence, la HAAC invite les responsables administratifs et financiers, ainsi que les ordonnateurs de crédits, à faire preuve de la plus grande vigilance en exigeant la preuve de la légalité et à procéder, préalablement à toute contractualisation, aux vérifications nécessaires sur le site officiel de la HAAC à l'adresse suivante : www.haac.bi



Pour le Président et P.O.
Le Secrétaire général de la HAAC

François AWOUDO

Ampliations :

- Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
- Agent Judiciaire de l'Etat
- Inspections générales des Finances

DÉCISION

ANNÉE 2026/ N° 006 /CENA/PT/RAP/DGE/SP

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
DEFINITIFS DES ELECTIONS COMMUNALES DU
SCRUTIN DU 11 JANVIER 2026**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE
NATIONALE AUTONOME (CENA)**

- vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019, elle-même modifiée par la loi n°2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu la proclamation par la Cour Constitutionnelle, le 21 avril 2021, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu la loi n°2019-09 du 22 mai 2019, portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin ;
- vu la loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2024-13 du 15 mars 2024 ;
- vu le décret n°2021-229 du 12 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil électoral de la Commission électorale nationale autonome (CENA) ;
- vu le décret n°2021-414 du 28 juillet 2021 portant nomination de membres au Conseil électoral de la Commission électorale nationale autonome (CENA) ;
- vu le décret n°2023-580 du 06 novembre 2023 portant nomination de monsieur Izou-Dine IBRAHIM en qualité de membre du Conseil électoral de la CENA, en remplacement de monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA ;
- vu le décret n°2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

Site : Ex-INSAI 01 BP 443 - Tel : 229 21 31 89 85/21 31 89 86 COTONOU - Email : cotonet@ctcmail.bj

- vu la décision 2022 n°016/CENA/PT/RAP/SP du 03 mars 2022 portant nomination du Directeur général des élections ;
- vu les décisions 2022 n°017, n°018, n°019, n°020, n°021/CENA/PT/RAP/SP du 03 mars 2022, portant nomination des Directeurs techniques à la Direction générale des élections ;
- vu le procès-verbal N°PV 006-06/SE/2023/CENA/CE/PT/RAP/DGE en date du 30 mai 2023, relatif à l'élection de la Conseillère Laurentine ADOSSOU DAVO en qualité de Rapporteur du Conseil électoral de la Commission électorale nationale autonome ;
- vu les procès-verbaux de dépouillement, de centralisation, et de compilation des résultats du scrutin du 11 janvier 2026 ;

Considérant les conditions d'éligibilité et de répartition des sièges relativement à l'élection des membres des conseils communaux ;

Considérant qu'en vertu de l'article 19 du code électoral, le Conseil électoral est l'autorité en charge de la proclamation des résultats définitifs de l'élection des membres des conseils communaux ;

- vu Les délibérations du Conseil électoral en sa séance du 27 janvier 2026 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Vue d'ensemble du scrutin

Les données nationales sont présentées dans le tableau ci-après :

INSCRITS AU PLAN NATIONAL	7 834 608
NOMBRE DE VOTANTS	2 872 802
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES	2 715 528
BULLETINS NULS	157 274
NOMBRE DE POSTES DE VOTE	17 350
TAUX DE PARTICIPATION	36,67

Tableau 1 : Données globales du scrutin du 11 janvier 2026

Article 2 : Synthèse des résultats par parti politique

La Commission Electorale Nationale Autonome rend publics les résultats consolidés par formation politique au plan national :

N°	PARTI POLITIQUE	NBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT OBTENUS AU PLAN NATIONAL	POURCENTAGE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES AU PLAN NATIONAL (%)	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS AU PLAN NATIONAL
1	BR	1 206 390	44,43	852
2	FCBE	180 663	6,65	
3	UP LE RENOUVEAU	1 328 475	48,92	963
TOTAL		2 715 528		1815

Tableau 2 : Grands chiffres des résultats des élections communales du 11 janvier 2026

Article 3 : Modalités d'attribution des sièges en application du seuil légal de 10% au plan national

En application des dispositions de l'article 184 du code électoral, seules les listes des partis Union Progressiste Le Renouveau (UP Le Renouveau) et Bloc Républicain (BR) ont satisfait au seuil de représentativité requis et sont de ce fait, admises à l'attribution des sièges.

Article 4 : Ventilation des sièges par circonscription électorale communale et par formation politique

Conformément aux dispositions des articles 181 et suivants, la répartition des sièges par arrondissement des formations politiques UP le Renouveau et BR se présente comme suit :

N°	DEPARTEMENT	COMMUNE	ARRONDISSEMENT	PARTI POLITIQUE	NBRE DE SIEGES OBTENUS
1	ALIBORI	BANIKOARA	BANIKOARA	BR	2
2			UP LE RENOUVEAU		3
3			FOOUNOGO	BR	4
4			FOOUNOGO	UP LE RENOUVEAU	2
5			GOMPAROU	BR	2
6			UP LE RENOUVEAU		1
7			GOUMORI	BR	2
8			GOUMORI	UP LE RENOUVEAU	3
9			KOKEY	BR	2
10			KOKEY	UP LE RENOUVEAU	1
11			KOKIBOROU	UP LE RENOUVEAU	1
12			OUNET	BR	1
13			OUNET	UP LE RENOUVEAU	2
14			SOMPEROUKOU	BR	1
15			SOMPEROUKOU	UP LE RENOUVEAU	2
16			SOROKO	BR	1
17			TOURA	BR	2
18			TOURA	UP LE RENOUVEAU	1
19			BAGOU	BR	2
20			BAGOU	UP LE RENOUVEAU	4
21			GOGOUNOU	BR	2
22			GOGOUNOU	UP LE RENOUVEAU	1
23			GOUNAROU	BR	2
24			GOUNAROU	UP LE RENOUVEAU	1
25			SORI	BR	4
26			SORI	UP LE RENOUVEAU	3
27			SOUGOU-KPAN-TROSSI	BR	2
28			SOUGOU-KPAN-TROSSI	UP LE RENOUVEAU	1
29			WARA	BR	1
30			WARA	UP LE RENOUVEAU	2
31			ANGARADEBOU	BR	1
32			ANGARADEBOU	UP LE RENOUVEAU	4
33			BENSEKOU	BR	1

34	ALIBORI	DONWARI	BR	1
35	ALIBORI	DONWARI	UP LE RENOUVEAU	2
36	ALIBORI	KANDI I	BR	1
37	ALIBORI	KANDI I	UP LE RENOUVEAU	2
38	ALIBORI	KANDI 2	BR	1
39	ALIBORI	KANDI 2	UP LE RENOUVEAU	3
40	ALIBORI	KANDI 3	UP LE RENOUVEAU	2
41	ALIBORI	KASSAKOU	UP LE RENOUVEAU	2
42	ALIBORI	SAAH	BR	1
43	ALIBORI	SAM	UP LE RENOUVEAU	4
44	ALIBORI	SONSORO	BR	3
45	ALIBORI	SONSORO	UP LE RENOUVEAU	1
46	ALIBORI	BIRNI LAFIA	BR	3
47	ALIBORI	BIRNI LAFIA	UP LE RENOUVEAU	2
48	ALIBORI	BOGO-BOGO	BR	1
49	ALIBORI	BOGO-BOGO	UP LE RENOUVEAU	2
50	ALIBORI	KARIMAMA	BR	2
51	ALIBORI	KARIMAMA	UP LE RENOUVEAU	1
52	ALIBORI	KOMPA	BR	1
53	ALIBORI	KOMPA	UP LE RENOUVEAU	2
54	ALIBORI	MONSEY	BR	1
55	ALIBORI	MONSEY	UP LE RENOUVEAU	2
56	ALIBORI	GAROU	BR	2
57	ALIBORI	GAROU	UP LE RENOUVEAU	3
58	ALIBORI	GUENE	BR	3
59	ALIBORI	GUENE	UP LE RENOUVEAU	4
60	ALIBORI	MADECALI	BR	2
61	ALIBORI	MADECALI	UP LE RENOUVEAU	1
62	ALIBORI	MALANVILLE	BR	5
63	ALIBORI	MALANVILLE	UP LE RENOUVEAU	6
64	ALIBORI	TOUMBOUTOU	BR	1
65	ALIBORI	TOUMBOUTOU	UP LE RENOUVEAU	2

66	ALIBORI	LIBOUSSOU	UP LE RENOUVEAU	1
67	ALIBORI	LOUGOU	BR	1
68	ALIBORI	LOUGOU	UP LE RENOUVEAU	2
69	ALIBORI	SEG'BANA	BR	4
70	ALIBORI	SEG'BANA	UP LE RENOUVEAU	2
71	ALIBORI	SOKOTINDJI	BR	1
72	ALIBORI	SOKOTINDJI	UP LE RENOUVEAU	3
73	ALIBORI	BOUKOUMBE	BR	3
74	ALIBORI	BOUKOUMBE	UP LE RENOUVEAU	2
75	ALIBORI	DIPOLI	BR	2
76	ALIBORI	KORONTIERE	BR	2
77	ALIBORI	KOUSSOUCOINGOU	BR	1
78	ALIBORI	MANTA	BR	1
79	ALIBORI	MANTA	UP LE RENOUVEAU	2
80	ALIBORI	TAPOGA	BR	2
81	ALIBOR			

MESSAGE

204	ATLANTIQUE	OUIDAH III	BR	1
205	ATLANTIQUE	OUIDAH III	UP LE RENOUVEAU	2
206	ATLANTIQUE	OUIDAH IV	UP LE RENOUVEAU	2
207	ATLANTIQUE	PAHOU	BR	5
208	ATLANTIQUE	PAHOU	UP LE RENOUVEAU	9
209	ATLANTIQUE	SAVI	UP LE RENOUVEAU	2
210	ATLANTIQUE	AHOMEY-LOKPO	UP LE RENOUVEAU	2
211	ATLANTIQUE	DEKANMEY	BR	1
212	ATLANTIQUE	GANVIE I	BR	1
213	ATLANTIQUE	GANVIE I	UP LE RENOUVEAU	3
214	ATLANTIQUE	GANVIE 2	BR	1
215	ATLANTIQUE	GANVIE 2	UP LE RENOUVEAU	3
216	ATLANTIQUE	HOUEDO-AGUEKON	BR	2
217	ATLANTIQUE	HOUEDO-AGUEKON	UP LE RENOUVEAU	3
218	ATLANTIQUE	SO-AVA	BR	2
219	ATLANTIQUE	SO-AVA	UP LE RENOUVEAU	1
220	ATLANTIQUE	VEKKY	BR	2
221	ATLANTIQUE	VEKKY	UP LE RENOUVEAU	4
222	ATLANTIQUE	AGUE	UP LE RENOUVEAU	1
223	ATLANTIQUE	COLLI	UP LE RENOUVEAU	3
224	ATLANTIQUE	COUSSI	BR	1
225	ATLANTIQUE	COUSSI	UP LE RENOUVEAU	3
226	ATLANTIQUE	DAME	BR	3
227	ATLANTIQUE	DAME	UP LE RENOUVEAU	1
228	ATLANTIQUE	DJANGLANME	BR	2
229	ATLANTIQUE	HOUEGBO	UP LE RENOUVEAU	2
230	ATLANTIQUE	KPOME	BR	2
231	ATLANTIQUE	SEHOUE	BR	3
232	ATLANTIQUE	SEHOUE	UP LE RENOUVEAU	1
233	ATLANTIQUE	SEY	UP LE RENOUVEAU	1
234	ATLANTIQUE	TOFFO	UP LE RENOUVEAU	2
235	ATLANTIQUE	TORI-BOSITO	AVAME	UP LE RENOUVEAU
236	ATLANTIQUE	AZOHOU-ALIHO	BR	1

Site : Ex-INGAI 01 BP 443 - Tel : 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email : comptes@ex-ingai.com

10 11

237	ATLANTIQUE	AZOHOU-CADA	UP LE RENOUVEAU	2
238	ATLANTIQUE	TORI-BOSITO	BR	1
239	ATLANTIQUE	TORI-BOSITO	UP LE RENOUVEAU	3
240	ATLANTIQUE	TORI-CADA	BR	1
241	ATLANTIQUE	TORI-CADA	UP LE RENOUVEAU	3
242	ATLANTIQUE	TORI-GARE	UP LE RENOUVEAU	3
243	ATLANTIQUE	ADJAN	BR	2
244	ATLANTIQUE	DAWE	UP LE RENOUVEAU	1
245	ATLANTIQUE	DJIGBE	UP LE RENOUVEAU	1
246	ATLANTIQUE	DODJI-BATA	BR	2
247	ATLANTIQUE	DODJI-BATA	UP LE RENOUVEAU	1
248	ATLANTIQUE	HEKANME	BR	2
249	ATLANTIQUE	HEKANME	UP LE RENOUVEAU	1
250	ATLANTIQUE	KOUNDOKPOE	UP LE RENOUVEAU	2
251	ATLANTIQUE	SEDJE-DENOU	UP LE RENOUVEAU	2
252	ATLANTIQUE	SEDJE-HOUEGOUODO	UP LE RENOUVEAU	2
253	ATLANTIQUE	TANGBO	BR	2
254	ATLANTIQUE	TANGBO	UP LE RENOUVEAU	1
255	ATLANTIQUE	YOKPO	BR	2
256	ATLANTIQUE	ZE	BR	3
257	ATLANTIQUE	ZE	UP LE RENOUVEAU	1
258	BORGOU	BEMBEREKE	BR	3
259	BORGOU	BEMBEREKE	UP LE RENOUVEAU	3
260	BORGOU	BEROUBOUAY	BR	2
261	BORGOU	BEROUBOUAY	UP LE RENOUVEAU	1
262	BORGOU	BOUANRI	BR	4
263	BORGOU	BOUANRI	UP LE RENOUVEAU	2
264	BORGOU	GAMIA	BR	2
265	BORGOU	GAMIA	UP LE RENOUVEAU	4
266	BORGOU	INA	BR	3
267	BORGOU	INA	UP LE RENOUVEAU	1
268	BORGOU	INA	BR	2

Site : Ex-INGAI 01 BP 443 - Tel : 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email : comptes@ex-ingai.com

11 12

271	BORGOU	BOUCA	UP LE RENOUVEAU	3
272	BORGOU	DERASSI	BR	1
273	BORGOU	DERASSI	UP LE RENOUVEAU	2
274	BORGOU	DUNKASSA	BR	2
275	BORGOU	DUNKASSA	UP LE RENOUVEAU	3
276	BORGOU	KALALE	BR	4
277	BORGOU	KALALE	UP LE RENOUVEAU	2
278	BORGOU	PEONGA	BR	1
279	BORGOU	PEONGA	UP LE RENOUVEAU	3
280	BORGOU	BORI	BR	2
281	BORGOU	BORI	UP LE RENOUVEAU	4
282	BORGOU	GBEGOUROU	BR	1
283	BORGOU	GBEGOUROU	UP LE RENOUVEAU	2
284	BORGOU	N'DALI	BR	3
285	BORGOU	N'DALI	UP LE RENOUVEAU	2
286	BORGOU	OUENOU	BR	3
287	BORGOU	OUENOU	UP LE RENOUVEAU	2
288	BORGOU	SIRAROU	BR	4
289	BORGOU	SIRAROU	UP LE RENOUVEAU	2
290	BORGOU	BIRO	BR	1
291	BORGOU	BIRO	UP LE RENOUVEAU	1
292	BORGOU	GNONKOUROKALI	BR	2
293	BORGOU	GNONKOUROKALI	UP LE RENOUVEAU	1
294	BORGOU	NIKKI	BR	7
295	BORGOU	NIKKI	UP LE RENOUVEAU	6
296	BORGOU	OUENOU	BR	1
297	BORGOU	OUENOU	UP LE RENOUVEAU	2
298	BORGOU	SEREKALI	BR	2
299	BORGOU	SEREKALI	UP LE RENOUVEAU	1
300	BORGOU	SUYA	BR	2
301	BORGOU	TASSO	BR	2
302	BORGOU	TASSO	UP LE RENOUVEAU	1
303	BORGOU	1 ^{er} ARRONDISSEMENT	BR	9
304	BORGOU	1 ^{er} ARRONDISSEMENT	UP LE RENOUVEAU	6

Site : Ex-INGAI 01 BP 443 - Tel : 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email : comptes@ex-ingai.com

12 13

305	BORGOU	2 ^{eme} ARRONDISSEMENT	BR	6
306	BORGOU	2 ^{eme} ARRONDISSEMENT	UP LE RENOUVEAU	3
307	BORGOU	3 ^{eme} ARRONDISSEMENT	BR	5
308	BORGOU	3 ^{eme} ARRONDISSEMENT	UP LE RENOUVEAU	4
309	BORGOU	GNINSY	BR	3
310	BORGOU	GNINSY	UP LE RENOUVEAU	2
311	BORGOU	GUINAGOUROU	BR	2
312	BORGOU	GUINAGOUROU	UP LE RENOUVEAU	4
313	BORGOU	KPEBIE	UP LE RENOUVEAU	1
314	BORGOU	PANE	BR	1
315	BORGOU	PERERE	BR	3
316	BORGOU	PERERE	UP LE RENOUVEAU	1
317	BORGOU	SONTOU	BR	2
318	BORGOU	FO-BOURE	BR	1
319	BORGOU	FO-BOURE	UP LE RENOUVEAU	2
320	BORGOU	SEKERE	BR	3
321	BORGOU	SEKERE	UP LE RENOUVEAU	2
322	BORGOU	SIKKI	BR	3
323	BORGOU	SIKKI	UP LE RENOUVEAU	1
324	BORGOU	SINENDE	BR	3
325	BORGOU	SINENDE	UP LE RENOUVEAU	4
326	BORGOU	ALAFIAROU	BR	2
327	BORGOU	BETEROU	BR	3
328	BORGOU	BETEROU	UP LE RENOUVEAU	2
329	BORGOU	GORO	BR	1
330	BORGOU	KIKA	BR	5
331	BORGOU	KIKA	UP LE RENOUVEAU	3
332	BORGOU	SANSON	BR	2
333	BORGOU	SANSON	UP LE RENOUVEAU	1
334	BORGOU	TCHAOUROU	BR	4
335	BORGOU	TCHAOUROU	UP LE RENOUVEAU	3
336	BORGOU	TCHATCHOU	BR	3
337	BORGOU	TCHATCHOU	UP LE RENOUVEAU	4
338	BORGOU	AGOUA	BR	2
339	BORGOU	AKPASSI	BR	2

Site : Ex-INGAI 01 BP 443 - Tel : 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email : comptes@ex-ingai.com

13 14

340</

ACTUALITÉ

515	DONGA		
516	DONGA		
517	DONGA		
518	DONGA		
519	DONGA		
520	DONGA		
521	DONGA		
522	DONGA		
523	DONGA		
524	DONGA		
525	DONGA		
526	DONGA		
527	DONGA		
528	DONGA		
529	DONGA		
530	DONGA		
531	DONGA		
532	DONGA		
533	DONGA		
534	DONGA		
535	DONGA		
536	DONGA		
537	DONGA		
538	DONGA		
539	DONGA		
540	LITTORAL		
541	LITTORAL		
542	LITTORAL		
543	LITTORAL		
544	LITTORAL		
545	LITTORAL		
546	LITTORAL		
547	LITTORAL		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

21/14

613	MONO		
614	MONO		
615	MONO		
616	OUEME		
617	OUEME		
618	OUEME		
619	OUEME		
620	OUEME		
621	OUEME		
622	OUEME		
623	OUEME		
624	OUEME		
625	OUEME		
626	OUEME		
627	OUEME		
628	OUEME		
629	OUEME		
630	OUEME		
631	OUEME		
632	OUEME		
633	OUEME		
634	OUEME		
635	OUEME		
636	OUEME		
637	OUEME		
638	OUEME		
639	OUEME		
640	OUEME		
641	OUEME		
642	OUEME		
643	OUEME		
644	OUEME		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

22/14

709	PLATEAU		
710	PLATEAU		
711	PLATEAU		
712	PLATEAU		
713	PLATEAU		
714	PLATEAU		
715	PLATEAU		
716	PLATEAU		
717	PLATEAU		
718	PLATEAU		
719	PLATEAU		
720	PLATEAU		
721	PLATEAU		
722	PLATEAU		
723	PLATEAU		
724	PLATEAU		
725	PLATEAU		
726	PLATEAU		
727	PLATEAU		
728	PLATEAU		
729	PLATEAU		
730	PLATEAU		
731	PLATEAU		
732	PLATEAU		
733	PLATEAU		
734	PLATEAU		
735	PLATEAU		
736	PLATEAU		
737	PLATEAU		
738	PLATEAU		
739	PLATEAU		
740	PLATEAU		
741	PLATEAU		
742	PLATEAU		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

23/14

645	OUEME		
646	OUEME		
647	OUEME		
648	OUEME		
649	OUEME		
650	OUEME		
651	OUEME		
652	OUEME		
653	OUEME		
654	OUEME		
655	OUEME		
656	OUEME		
657	OUEME		
658	OUEME		
659	OUEME		
660	OUEME		
661	OUEME		
662	OUEME		
663	OUEME		
664	OUEME		
665	OUEME		
666	OUEME		
667	OUEME		
668	OUEME		
669	OUEME		
670	OUEME		
671	OUEME		
672	OUEME		
673	OUEME		
674	OUEME		
675	OUEME		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

24/14

676	PLATEAU		
677	PLATEAU		
678	PLATEAU		
679	PLATEAU		
680	PLATEAU		
681	PLATEAU		
682	PLATEAU		
683	PLATEAU		
684	PLATEAU		
685	PLATEAU		
686	PLATEAU		
687	PLATEAU		
688	PLATEAU		
689	PLATEAU		
690	PLATEAU		
691	PLATEAU		
692	PLATEAU		
693	PLATEAU		
694	PLATEAU		
695	PLATEAU		
696	PLATEAU		
697	PLATEAU		
698	PLATEAU		
699	PLATEAU		
700	PLATEAU		
701	PLATEAU		
702	PLATEAU		
703	PLATEAU		
704	PLATEAU		
705	PLATEAU		
706	PLATEAU		
707	PLATEAU		
708	PLATEAU		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

24/14

743	PLATEAU		
744	PLATEAU		
745	PLATEAU		
746	PLATEAU		
747	PLATEAU		
748	PLATEAU		
749	PLATEAU		
750	PLATEAU		
751	PLATEAU		
752	PLATEAU		
753	PLATEAU		
754	PLATEAU		
755	PLATEAU		
756	PLATEAU		
757	PLATEAU		
758	PLATEAU		
759	PLATEAU		
760	PLATEAU		
761	ZOU		
762	ZOU		
763	ZOU		
764	ZOU		
765	ZOU		
766	ZOU		
767	ZOU		
768	ZOU		
769	ZOU		
770	ZOU		
771	ZOU		
772	ZOU		
773	ZOU		
774	ZOU		

Site: 1x-INFOSEC 01 08 443 - Idf: 229 21 31 89 85 / 21 31 89 86 COTONOU - Email: courriel@palabreauquotidien.bj

25/14

775	ZOU		

<tbl_r cells="4" ix="2" max

809	ZOU	DJIDJA CENTRE	BR	1
810	ZOU	DJIDJA CENTRE	UP LE RENOUVEAU	4
811	ZOU	DOHOUIME	UP LE RENOUVEAU	1
812	ZOU	GOBAIX	UP LE RENOUVEAU	1
813	ZOU	HOUTO	BR	1
814	ZOU	MONSOUROU	BR	1
815	ZOU	MONSOUROU	UP LE RENOUVEAU	2
816	ZOU	MOUGNON	UP LE RENOUVEAU	1
817	ZOU	OUMBEGAME	BR	1
818	ZOU	SETTO	BR	2
819	ZOU	SETTO	UP LE RENOUVEAU	1
820	ZOU	ZOUNKON	BR	1
821	ZOU	DASSO	BR	1
822	ZOU	DASSO	UP LE RENOUVEAU	3
823	ZOU	OUINHI CENTRE	BR	1
824	ZOU	OUINHI CENTRE	UP LE RENOUVEAU	3
825	ZOU	SAGON	BR	1
826	ZOU	SAGON	UP LE RENOUVEAU	3
827	ZOU	TOHOUES	BR	1
828	ZOU	TOHOUES	UP LE RENOUVEAU	2
829	ZOU	AGONLIN-HOUEGBO	UP LE RENOUVEAU	2
830	ZOU	BANAME	BR	2
831	ZOU	BANAME	UP LE RENOUVEAU	3
832	ZOU	DON-TAN	BR	2
833	ZOU	DOVI	BR	2
834	ZOU	KPEDEKPO	UP LE RENOUVEAU	2
835	ZOU	ZAGNANADO CENTRE	UP LE RENOUVEAU	2
836	ZOU	ALLAHE	UP LE RENOUVEAU	2
837	ZOU	ASSANLIN	UP LE RENOUVEAU	2
838	ZOU	HOUNGOME	BR	2
839	ZOU	KPAKPAME	BR	1
840	ZOU	KPAKPAME	UP LE RENOUVEAU	2
841	ZOU	KPOZOUN	BR	1
842	ZOU	KPOZOUN	UP LE RENOUVEAU	3
843	ZOU	ZA-KPOTA	BR	2

Site : <http://INFOSEC01.BP.443> | Id : 229.21.31.89.85/21.31.89.86.COTONOU | Email : comptes@infosec.bci

844	ZOU	ZA-KPOTA	UP LE RENOUVEAU	3
845	ZOU	ZA-TANTA	BR	2
846	ZOU	ZA-TANTA	UP LE RENOUVEAU	3
847	ZOU	ZEKO	BR	2
848	ZOU	AKIZA	UP LE RENOUVEAU	2
849	ZOU	AVLAME	UP LE RENOUVEAU	2
850	ZOU	CANA I	BR	1
851	ZOU	CANA II	BR	1
852	ZOU	DOME	UP LE RENOUVEAU	2
853	ZOU	KOUSSOUKPA	UP LE RENOUVEAU	1
854	ZOU	KPOKISSA	UP LE RENOUVEAU	1
855	ZOU	MASSI	BR	1
856	ZOU	MASSI	UP LE RENOUVEAU	2
857	ZOU	TANWE-HESSOU	UP LE RENOUVEAU	2
858	ZOU	ZOGBODOMEY CENTRE	UP LE RENOUVEAU	2
859	ZOU	ZOUKOU	UP LE RENOUVEAU	2
TOTAL				1815

Tableau n°3 : Répartition du nombre de sièges obtenus par circonscription électorale communale

Article 5 : Etat global des sièges obtenus par formation politique à l'échelle communale.

Les partis politiques UP Le Renouveau et Bloc Républicain ont obtenu, par commune, les résultats ci-après :

N°	DEPARTEMENT	COMMUNE	PARTI POLITIQUE	NBRE DE SIEGES OBTENUS	PARTI AYANT OBTENU LA MAJORITE DES SIEGES DANS LA COMMUNE
1	ALIBORI	BANIKOARA	BR	17	BR
2	ALIBORI	BANIKOARA	UP LE	16	

4	ALIBORI	GOGOUNOU	UP LE RENOUVEAU	12	
5	ALIBORI	KANDI	UP LE RENOUVEAU	20	UP LE RENOUVEAU
6	ALIBORI	KANDI	BR	9	
7	ALIBORI	KARIMAMA	UP LE RENOUVEAU	9	UP LE RENOUVEAU
8	ALIBORI	KARIMAMA	BR	8	
9	ALIBORI	MALANVILLE	UP LE RENOUVEAU	16	UP LE RENOUVEAU
10	ALIBORI	MALANVILLE	BR	13	
11	ALIBORI	SEGBCANA	UP LE RENOUVEAU	10	UP LE RENOUVEAU
12	ALIBORI	SEGBCANA	BR	9	
13	ATACORA	BOUKOUMBE	BR	12	BR
14	ATACORA	BOUKOUMBE	UP LE RENOUVEAU	7	
15	ATACORA	COBLY	BR	10	BR
16	ATACORA	COBLY	UP LE RENOUVEAU	7	
17	ATACORA	KEROU	BR	14	BR
18	ATACORA	KEROU	UP LE RENOUVEAU	11	
19	ATACORA	KOUANDE	UP LE RENOUVEAU	13	UP LE RENOUVEAU
20	ATACORA	KOUANDE	BR	12	
21	ATACORA	MATERI	BR	14	BR
22	ATACORA	MATERI	UP LE RENOUVEAU	11	
23	ATACORA	NATITINGOU	BR	16	BR
24	ATACORA	NATITINGOU	UP LE RENOUVEAU	9	
25	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	BR	10	BR
26	ATACORA	OUASSA-PEHUNCO	UP LE RENOUVEAU	9	
27	ATACORA	TANGUIETA	UP LE RENOUVEAU	12	UP LE RENOUVEAU

Site : <http://INFOSEC01.BP.443> | Id : 229.21.31.89.85/21.31.89.86.COTONOU | Email : comptes@infosec.bci

28	ATACORA	TANGUIETA	BR	5	
29	ATACORA	TOUKOUNTOUNA	UP LE RENOUVEAU	8	UP LE RENOUVEAU
30	ATACORA	TOUKOUNTOUNA	BR	3	
31	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	UP LE RENOUVEAU	30	UP LE RENOUVEAU
32	ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	BR	19	
33	ATLANTIQUE	ALLADA	BR	13	BR
34	ATLANTIQUE	ALLADA	UP LE RENOUVEAU	12	
35	ATLANTIQUE	KPOMASSE	UP LE RENOUVEAU	15	UP LE RENOUVEAU
36	ATLANTIQUE	KPOMASSE	BR	2	
37	ATLANTIQUE	OUIDAH	UP LE RENOUVEAU	22	UP LE RENOUVEAU
38	ATLANTIQUE	OUIDAH	BR	7	
39	ATLANTIQUE	SO-AVA	UP LE RENOUVEAU	16	UP LE RENOUVEAU
40	ATLANTIQUE	SO-AVA	BR	9	
41	ATLANTIQUE	TOFFO	UP LE RENOUVEAU	14	UP LE RENOUVEAU
42	ATLANTIQUE	TOFFO	BR	11	
43	ATLANTIQUE	TORI-BOSITO	UP LE RENOUVEAU	12	UP LE RENOUVEAU
44	ATLANTIQUE	TORI-BOSITO	BR	3	
45	ATLANTIQUE	ZE	BR	13	BR
46	ATLANTIQUE	ZE	UP LE RENOUVEAU	12	
47	BORGOU	BEMBEREKE	BR	14	BR
48	BORGOU	BEMBEREKE	UP LE RENOUVEAU	11	
49	BORGOU	KALALE	BR	15	BR
50	BORGOU	KALALE	UP LE RENOUVEAU	14	
51	BORGOU	N'DALI	BR	13	BR

Site : <http://INFOSEC01.BP.443> | Id : 229.21.31.89.85/21.31.89.86.COTONOU | Email : comptes@infosec.bci

52	BORGOU	N'DALI	UP LE RENOUVEAU	12	
53	BORGOU	NIKKI	BR	17	BR
54	BORGOU	NIKKI	UP LE RENOUVEAU	12	
55	BORGOU	PARAKOU	BR	20	BR
56	BORGOU	PARAKOU	UP LE RENOUVEAU	13	
57	BORGOU	PERERE	BR	11	BR
58	BORGOU	PERERE	UP LE RENOUVEAU	8	
59	BORGOU	SINENDE	BR	10	BR
60	BORGOU	SINENDE	UP LE RENOUVEAU	9	
61	BORGOU	TCHAOUROU	BR	20	BR
62	BORGOU	TCHAOUROU	UP LE RENOUVEAU	13	
63	COLLINES	BANTE	BR	16	BR
64	COLLINES	BANTE	UP LE RENOUVEAU	9	
65	COLLINES	DASSA-ZOUME	UP LE RENOUVEAU	13	UP LE RENOUVEAU
66	COLLINES	DASSA-ZOUME	BR	12	
67	COLLINES	GLAZOUE	BR	19	BR
68	COLLINES	GLAZOUE	UP LE RENOUVEAU	6	
69	COLLINES	OUESSE</td			

QUELQUES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA TREMBLOTE OU LE TREMBLEMENT ESSENTIEL !

La tremblete (spécifiquement - les vives émotions / le stress désignée comme tremblement permanent/ la peur constante essentiel) est une maladie neurologique qui se manifeste par des tremblements incontrôlables lors des mouvements ou du maintien de sa posture. Ce sont des mouvements involontaires, rythmiques et par oscillations d'une partie du corps, comme les mains, la tête, les cordes vocales, le tronc ou les jambes. Les tremblements se contractent et se détendent de façon répétée. Elle n'est pas trop grave comme maladie mais elle pourrait devenir un handicap si rien n'est fait.

- l'abus de l'alcool ou de sédatifs - la consommation abusive de caféine - certaines affections comme une tyroïde hyperactive, une sclérose en plaque, etc. - certaines anomalies héréditaires - un AVC ou une tumeur cérébrale - une fatigue permanente ou une hypoglycémie.

LES DIFFÉRENTES CAUSES POSSIBLES

Notons avant tout qu'il s'agit d'une maladie du système nerveux qui peut être déclenchée ou amplifiée par:

- le manque de sommeil

COMMENT SAVOIR QU'ON SOUFFRE DE TREMBLOTE? Le test du verre d'eau. Il s'agit de porter à la bouche un récipient rempli d'eau. Si ce geste est parasité par d'importantes secousses rythmiques, on est en présence d'un tremblement d'action de grande amplitude.

RECOMMANDATIONS

- Éviter de se priver de sommeil (quelque soit la raison).



*Un tirage, une alliance,
des gains sans frontières...*

Très prochainement...



Consultez les mentions légales sur
www.loteriebenin.bj



-18 Jouez responsable